

Direction Générale des
Territoires et de la Mer de
Guyane

Service Urbanisme, Logement
et Aménagement

Cayenne, le - 4 FEV. 2020

Le préfet de la région Guyane

à

Madame Marie-Laure PHINERA-
HORTH
Présidente de la Communauté
d'agglomération du centre littoral

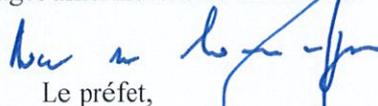
Objet : Avis de l'État sur le programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025 de la Communauté d'agglomération du centre littoral

Vous avez pris mon attache concernant l'avis de l'État sur le projet de programme local de l'habitat (PHL) 2020-2025 de la Communauté d'agglomération du centre littoral de Guyane.

Le PLH de la CACL atteste de la volonté de l'EPCI de se positionner comme pilote de la politique locale de l'habitat. L'ensemble des outils est mobilisé pour porter cette politique au sein d'une instance de pilotage repensée et partenariale.

Dans ce cadre, et eu égard l'avis détaillé ci-annexé, le projet de PLH reçoit un avis favorable sous réserve de veiller :

- à la bonne atteinte des objectifs de production de logements sociaux, pour répondre aux besoins de la population et pour respecter les dispositions de la loi SRU ;
- et à la bonne coordination de ces actions avec d'autres dispositifs opérationnels déjà identifiés : OPAH-RU de Cayenne et projet d'OPAH sur les 2 villages amérindiens de Macouria.



Le préfet,

Marc DEL GRANDE